



12 : 00 PM

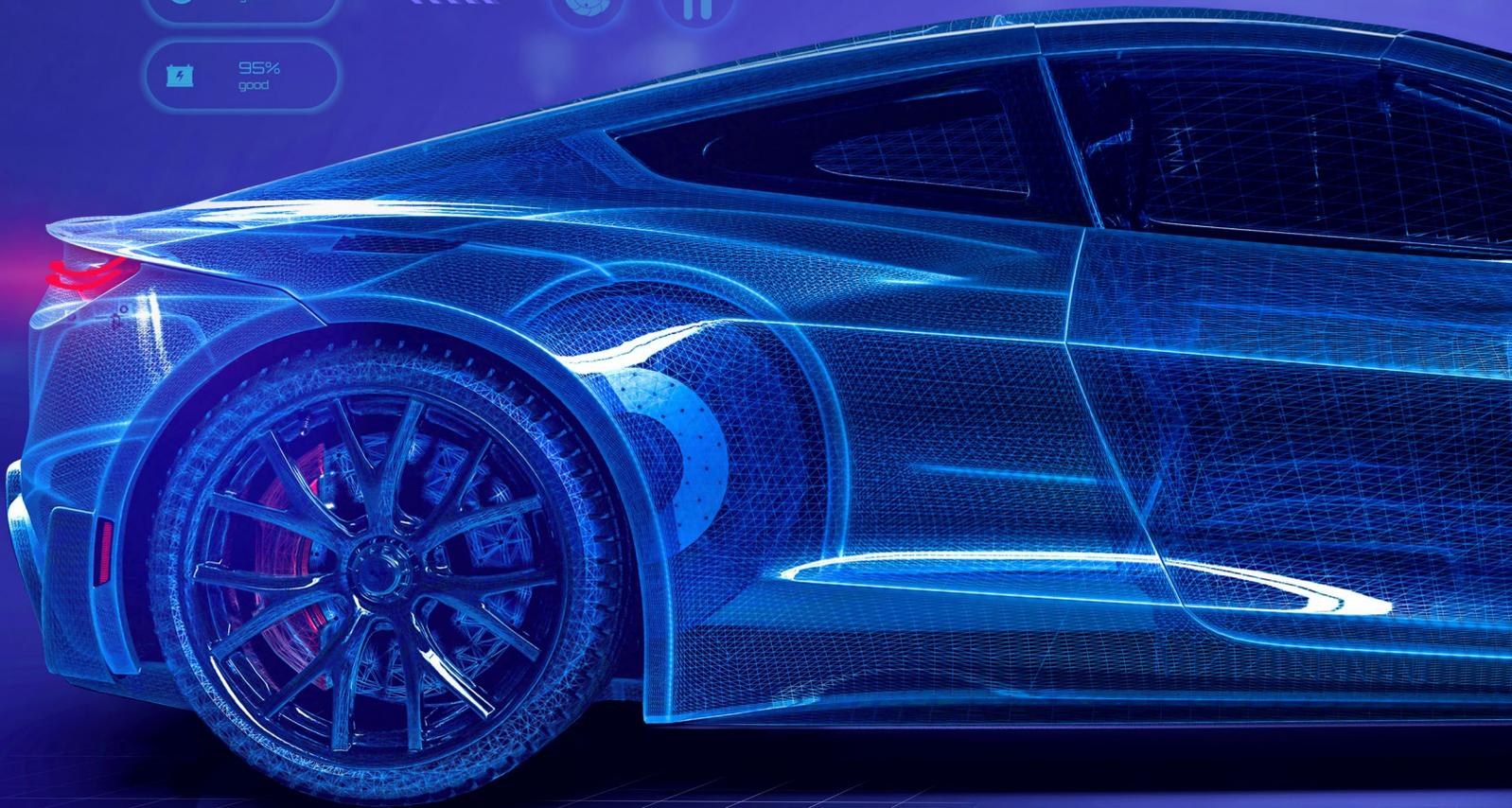
SPEED - 0 km/h

ENGINE STATUS - OFF

NOTICE ANNUELLE

POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

- 7.1 gal
26.4 ml
- 1.3 gal
good
- 0.9 gal
73%
- 24 psi
good
- 95%
good



TRANSFORMER POUR L'AVENIR

Le 31 mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE SUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	3
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	3
1 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
2 DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	6
3 DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE	9
4 DIVIDENDES	20
5 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	20
6 MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	22
7 ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	23
8 POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	25
9 DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	25
10 AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	25
11 CONTRATS IMPORTANTS	25
12 INTÉRÊT DES EXPERTS	26
13 COMITÉ D'AUDIT	26
14 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	28
ANNEXE A – MARQUES UNI-SÉLECT	29
ANNEXE B – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT	31

MISE EN GARDE SUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

La Notice annuelle (« **Notice** ») est destinée à fournir aux investisseurs de l'information importante au sujet de Uni-Sélect inc. et ses filiales (« **Uni-Sélect** » ou « **Société** ») dans un contexte historique et d'éventuel développement.

Certaines sections de cette Notice contiennent des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadienne relative aux valeurs mobilières concernant les objectifs de la Société, ses projections, ses estimations, ses attentes et ses prévisions. Ces déclarations prospectives sont typiquement identifiées par les termes hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible et d'autres expressions semblables ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que viser, s'attendre à, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières.

Ces déclarations prospectives, du fait même de leur nature, sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans cette Notice et que nos prospectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives.

Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans ces déclarations prospectives sont décrits sous la rubrique « Gestion des risques » de son Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 inclus au Rapport annuel de la Société et déposé avec les Autorités réglementaires des valeurs mobilières canadiennes et aux risques relatifs à la pandémie de COVID-19, tels que plus amplement décrits à la rubrique « Facteurs de risque ».

Les résultats de la Société peuvent également être affectés par la concurrence, les habitudes de consommation, l'évolution du parc de véhicules, la conjoncture économique générale et les capacités de financement de la Société. Aucune assurance ne peut toutefois être donnée sur la réalisation des résultats, le rendement ou la réalisation formulée ou sous-entendue selon les déclarations prospectives. À moins que requis en vertu de l'application de la législation et de la réglementation canadiennes relatives aux valeurs mobilières, la Direction n'assume aucune obligation résultant de la mise à jour ou de la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles données, événements futurs ou autres modifications.

Sauf indication contraire, l'information contenue dans cette Notice est présentée en date du 31 décembre 2019 (le dernier jour de la dernière année financière complétée de la Société) et tous les montants en dollars sont exprimés en dollars américains.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Chaque section du Rapport de gestion pour l'année terminée le 31 décembre 2019, y compris 2018 et 2017 dont il est fait mention dans cette Notice, est intégrée aux présentes par renvoi et le tout est déposé sur SEDAR à www.sedar.com.

1 | STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 | CONSTITUTION

Uni-Sélect inc. a été constituée en compagnie par lettres patentes émises en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 22 novembre 1968. Le 3 novembre 1981, Uni-Sélect a continué son existence sous l'autorité de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec).

Un certificat de modification fut émis le 1^{er} mars 1985 dans le but de **i)** modifier la description du capital-actions de Uni-Sélect à un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B ainsi qu'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans valeur nominale, et un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie I et de catégorie II, d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, **ii)** modifier les restrictions lors des transferts d'actions et **iii)** modifier les pouvoirs d'emprunt des administrateurs.

Un certificat de modification fut émis le 10 octobre 1985 dans le but de **i)** modifier la description du capital-actions de Uni-Sélect à un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en série et **ii)** retirer les restrictions lors des transferts d'actions.

Uni-Sélect a fait son premier appel public à l'épargne le 8 novembre 1985.

Depuis le 14 février 2011, Uni-Sélect est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

Un certificat de modification a également été émis le 3 mai 2016 afin de **i)** limiter le nombre d'actions privilégiées qui pourraient être émises et en circulation en tout temps à un nombre n'excédant pas 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'émission d'actions privilégiées, **ii)** autoriser la tenue de l'assemblée des actionnaires n'importe où au Canada et **iii)** autoriser le Conseil d'administration à nommer un ou plusieurs administrateurs à exercer ses fonctions pour une durée se terminant au plus tard au terme de l'assemblée annuelle suivant leur nomination, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à l'assemblée annuelle précédant leur nomination.

Le siège social et la principale place d'affaires de Uni-Sélect est situé au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) Canada J4B 2X3.

1.2 | FILIALES

Les activités de la Société sont menées directement ou par le biais de filiales. Le tableau ci-bas indique les filiales principales de la Société en date du 31 décembre 2019, le pourcentage de votes rattaché aux titres comportant droit de vote des filiales dont Uni-Sélect, directement ou indirectement, a la propriété véritable ou sur lesquelles elle exerce une emprise, ainsi que la juridiction de l'incorporation de ses filiales¹.

Nom de la filiale	Pourcentage de Votes	Juridiction de l'Incorporation
121222 Holdco Limited ²	100 %	Angleterre et pays de Galles
121333 Limited ²	100 %	Angleterre et pays de Galles
9332065 Canada Inc.	100 %	Canada
9854843 Canada Inc.	100 %	Canada
AutoChoice Parts & Paints Limited ³	100 %	Canada
FinishMaster Canada Inc. ⁴	100 %	Canada
FinishMaster Services, Inc. ⁵	100 %	Indiana
FinishMaster, Inc. ⁵	100 %	Indiana
German Swedish & French Car Parts Limited ²	100 %	Angleterre et pays de Galles
PA Group Holdings Limited ²	100 %	Angleterre et pays de Galles
PA Topco Limited ²	100 %	Angleterre et pays de Galles
Parts Alliance Group Limited ²	100 %	Angleterre et pays de Galles
Plastique Royal Inc. ⁶	100 %	Québec

Nom de la filiale	Pourcentage de Votes	Juridiction de l'Incorporation
The Parts Alliance Limited ²	100 %	Angleterre et pays de Galles
Uni-Select Canada Stores Inc.	100 %	Canada
Uni-Sélect Eastern Inc. ⁵	100 %	Canada
Uni-Sélect Lux Holdco 2018 Inc.	100 %	Canada
Uni-Select Luxembourg 2018 SARL ⁷	100 %	Luxembourg
Uni-Select Purchases Inc.	100 %	Canada
Uni-Select Purchases, G.P. ⁵	100 %	Québec
Uni-Sélect Québec Inc.	100 %	Canada
Uni-Select USA Holdings, Inc. ⁵	100 %	Delaware

¹ Certaines filiales de la Société dont l'actif total ne représente pas plus de 10 % de l'actif consolidé de Uni-Sélect ou dont les produits des activités ordinaires ne représentent pas plus de 10 % des produits des activités ordinaires consolidés de Uni-Sélect ont été omises de ce tableau. Globalement, ces filiales ont un actif total ne représentant pas plus de 20 % de l'actif consolidé de Uni-Sélect et ont des produits des activités ordinaires qui ne représentent pas plus de 20 % des produits des activités ordinaires consolidés de Uni-Sélect. Les commentaires ci-bas sont sur la base des états financiers annuel consolidés de la Société pour la période se terminant le 31 décembre 2019 déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et également disponibles sur le site web de SEDAR à www.sedar.com ainsi que sur le site web de la Société au www.uniselect.com.

² La Société détient indirectement les actions de cette entité par 9332065 Canada Inc.

³ La Société détient indirectement les actions de cette entité par Uni-Select Canada Stores Inc.

⁴ La Société détient indirectement les actions de cette entité par 9854843 Canada Inc.

⁵ La Société détient indirectement les actions de cette entité par Uni-Select Purchases Inc.

⁶ La Société détient indirectement les actions de cette entité par Uni-Sélect Québec Inc.

⁷ La Société détient les actions de cette entité directement par Uni-Sélect Lux Holdco 2018 Inc.

Le 1^{er} janvier 2020, Uni-Sélect a simplifié sa structure corporative canadienne dans le cadre d'une réorganisation corporative interne. Le tableau ci-bas indique les filiales principales de la Société en date de cette notice annuelle, le pourcentage de votes rattaché aux titres comportant droit de vote des filiales dont Uni-Sélect, directement ou indirectement, a la propriété véritable ou sur lesquelles elle exerce une emprise, ainsi que la juridiction de l'incorporation de ses filiales⁸.

Nom de la filiale	Pourcentage de Votes	Juridiction de l'Incorporation
121222 Holdco Limited ⁹	100 %	Angleterre et pays de Galles
121333 Limited ⁹	100 %	Angleterre et pays de Galles
9332057 Canada Inc.	100 %	Canada
AutoChoice Parts & Paints Limited ⁹	100 %	Canada
FinishMaster Canada Inc. ⁹	100 %	Canada
FinishMaster Services, Inc. ⁹	100 %	Indiana
FinishMaster, Inc. ⁹	100 %	Indiana
German Swedish & French Car Parts Limited ⁹	100 %	Angleterre et pays de Galles
PA Group Holdings Limited ⁹	100 %	Angleterre et pays de Galles
PA Topco Limited ⁹	100 %	Angleterre et pays de Galles
Parts Alliance Group Limited ⁹	100 %	Angleterre et pays de Galles
Plastique Royal Inc. ⁹	100 %	Québec
The Parts Alliance Limited ⁹	100 %	Angleterre et pays de Galles
Uni-Select Canada Inc. ⁹	100 %	Canada
Uni-Sélect Lux Holdco 2018 Inc.	100 %	Canada
Uni-Select Luxembourg 2018 SARL ¹⁰	100 %	Luxembourg
Uni-Select USA Holdings, Inc. ⁹	100 %	Delaware

⁸ Certaines filiales de la Société dont l'actif total ne représente pas plus de 10 % de l'actif consolidé de Uni-Sélect ou dont les produits des activités ordinaires ne représentent pas plus de 10 % des produits des activités ordinaires consolidés de Uni-Sélect ont été omises de ce tableau. Globalement, ces filiales ont un actif total ne représentant pas plus de 20 % de l'actif consolidé de Uni-Sélect et ont des produits des activités ordinaires qui ne représentent pas plus de 20 % des produits des activités ordinaires consolidés de Uni-Sélect. Les commentaires ci-bas sont sur la base des états financiers annuel consolidés de la Société pour la période se terminant le 31 décembre 2019 déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et également disponibles sur le site web de SEDAR à www.sedar.com ainsi que sur le site web de la Société au www.uniselect.com.

⁹ La Société détient indirectement les actions de cette entité par 9332057 Canada Inc.

¹⁰ La Société détient les actions de cette entité directement par Uni-Sélect Lux Holdco 2018 Inc.

2 | DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 | APERÇU GÉNÉRAL

Uni-Sélect est un chef de file de la distribution de peinture automobile, de revêtements industriels et d'accessoires connexes en Amérique du Nord, un chef de file de la distribution de produits destinés au marché secondaire de l'automobile au Canada et un important distributeur de produits destinés au marché secondaire de l'automobile au Royaume-Uni.

2.2 | HISTORIQUE

2017

Au cours de l'année 2017, en plus de diverses transactions d'acquisitions d'actifs de plus petite envergure, la Société a complété les acquisitions suivantes au Canada :

- Impact Auto Parts Inc. (« **Impact Auto** ») – acquisition d'actifs, deux magasins situés dans la province de l'Ontario, conclue le 28 février 2017;
- KC Distributing Inc. (« **KC Distributing** ») – acquisition d'actifs, un magasin situé dans la province de l'Ontario, conclue le 13 juin 2017;
- Dash Distributors Inc. (« **Dash Distributors** ») – acquisition d'actifs, quatre magasins situés dans la province de l'Alberta, conclue le 18 septembre 2017;
- T-W Pike Sales Ltd. (faisant affaire sous le nom Spectrum Coatings « **Spectrum** ») – acquisition d'actifs, trois magasins et un centre de formation situés dans la province du Manitoba, conclue le 18 décembre 2017;

ainsi que les acquisitions suivantes aux États-Unis :

- Blaise of Color Inc. (« **Blaise of Color** ») – acquisition d'actifs, un magasin situé dans l'État du New Jersey, conclue le 17 janvier 2017;
- Crown Auto Body Supply LLC (« **Crown Auto** ») – acquisition d'actifs, un magasin situé dans l'État du Massachusetts, conclue le 17 janvier 2017;
- A. D'Angelo & Sons, Inc. et ses entités reliées (« **D'Angelos** ») – acquisition d'actifs, onze magasins situés dans l'État de la Californie, deux magasins dans l'État du Nevada et un magasin dans l'État de l'Arizona, conclue le 31 janvier 2017;
- Hi-Tec/Professional Paint and Auto Body Supply, Inc. (« **Hi-Tec** ») – acquisition d'actifs, deux magasins situés dans l'État de l'Alaska, conclue le 28 février 2017;

ainsi que les acquisitions suivantes au Royaume-Uni :

- PA Topco Limited (exerçant ses activités sous le nom de The Parts Alliance « **Parts Alliance Royaume-Uni** »), un leader dans la distribution de produits automobiles à travers le Royaume-Uni – acquisition d'actions, 161 magasins et 38 sites affiliés à travers l'Angleterre, l'Écosse, Galles et l'Irlande, conclue le 7 août 2017 pour un montant total de 202,2 millions £ (« **Acquisition de Parts Alliance** »);
- Blackburn Brakes Holding Limited, propriétaires de BBC Superfactors Ltd. (collectivement, « **BBC** ») – acquisition d'actions, sept magasins situés dans la région de Lancashire, conclue le 15 septembre 2017.

À l'exception de l'Acquisition de Parts Alliance, les acquisitions d'actifs ou d'actions, selon le cas, de Impact Auto, KC Distributing, Dash Distributors, Spectrum, Blaise of Color, Crown Auto, D'Angelos, Hi-Tec et BBC ne constituaient pas des « acquisitions significatives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. La Société a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise (Annexe 51-102A4) à l'égard de

l'Acquisition de Parts Alliance sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com le 20 octobre 2017. Pour de l'information sur le volume des ventes résultant de ces acquisitions, veuillez consulter les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Au cours de l'année 2017, la Société a ouvert ou acquis 188 magasins corporatifs (182 magasins corporatifs par le biais d'acquisitions et 6 nouveaux sites) et en a fermé 14.

Le 23 mai 2017, Uni-Sélect a annoncé la nomination de M. Brent Windom au poste de Président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada, effectif le 3 juillet 2017 ainsi que la retraite de M. Gary O'Connor à la fin de 2017.

2018

En 2018, la Société a fait l'acquisition suivante au Canada :

- Autochoice Parts & Paints Limited (« **Autochoice** ») – acquisition d'actions, 18 magasins situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Edward et de Terre-Neuve-et-Labrador;

ainsi que l'acquisition suivante au Royaume-Uni :

- Thorngrove Limited et German Swedish & French Car Parts (NI) Ltd. (« **GSF Car Parts** ») et Edenrace Limited (« **Edenrace** ») – acquisition d'actifs, 3 magasins situés à Belfast et Dublin en Irlande du Nord.

Les acquisitions d'actions ou d'actifs, selon le cas, d'Autochoice, GSF Car Parts et d'Edenrace ne constituaient pas des « acquisitions significatives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Pour de plus amples renseignements sur les ventes provenant de ces acquisitions, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Au cours de 2018, la Société a ouvert ou acquis 36 magasins corporatifs (21 magasins corporatifs par le biais d'acquisitions et 15 nouveaux sites), en a intégré 14 autres et en a vendu un.

Le 18 avril 2018, la Société a annoncé l'approbation d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une période d'un an se terminant le 22 avril 2019 (« **Offre publique de rachat 2018/2019** »). Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société était autorisée à racheter jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, soit environ 3,5 % de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 16 avril 2018. Les rachats quotidiens dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée étaient limités à 32 198 actions ordinaires, exception faite des achats en bloc dispensés. Dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto en 2018, la Société a racheté à des fins d'annulation un total de 92 696 actions ordinaires à un prix moyen de 19,74 \$ CA.

Le 18 septembre 2018, Uni-Sélect a annoncé i) la nomination de M. André Courville au poste de président et chef de la direction par intérim de la Société à la suite du départ de M. Henry Buckley à titre de président et chef de la direction le même jour; ii) la nomination de M. Chris Adams au poste de président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc. à la suite du départ de M. Steven J. Arndt prenant également effet le 18 septembre 2018; et iii) la création d'un comité spécial de membres indépendants du Conseil d'administration (« **Comité spécial** ») pour examiner des solutions de rechange stratégiques (« **Processus de revue stratégique** »).

2019

Au cours de 2019, la Société a ouvert ou acquis 7 magasins corporatifs (1 magasin corporatif et 6 nouveaux sites) et en a intégré 41 autres. Produits Automobiles Canada a inauguré au cours du premier trimestre 2019 son plus grand centre de distribution à ce jour, lequel est situé à Calgary et a regroupé 2 plus petits centres de distribution, et a ouvert un super-magasin dans la région métropolitaine de Montréal. Parts Alliance Royaume-Uni a également

inauguré au cours du premier trimestre 2019 un nouveau centre de distribution situé à Midpoint, au cœur du Royaume-Uni.

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté pour la première fois l'IFRS 16 – Contrats de location, appliquant la méthode de transition rétrospective modifiée, ce qui n'a pas nécessité, tel que permis, le redressement des montants comparatifs pour l'exercice précédent son adoption. Par conséquent, les états financiers consolidés de 2019 présentent des variations importantes comparées à 2018.

Uni-Sélect a lancé son plan d'amélioration de la performance (« PIP ») en janvier 2019 consistant en un examen approfondi des opérations du secteur FinishMaster États-Unis dans le but d'identifier des actions spécifiques d'amélioration de la performance et de redimensionnement et plus tard en 2019, a élargi le PIP à travers ses trois unités d'affaires.

Le 19 mars 2020, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Neil Croxson, chef de la direction financière du secteur Parts Alliance Royaume-Uni, au poste de président et chef de l'exploitation du secteur Parts Alliance Royaume-Uni à la suite du départ à la retraite de Peter Sephton.

Le 29 avril 2019, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Brent Windom, président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada, à titre de président et chef de la direction de la Société à compter du 1^{er} mai 2019.

Le 30 septembre 2019, Uni-Sélect a vendu tous les actifs liés à son programme de bannières ProColor.

Le 31 octobre 2019, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Rob Molenaar au poste de président et chef de l'exploitation par intérim de FinishMaster, Inc. à compter du 31 octobre 2019, à la suite de la démission de Chris Adams le même jour. Avant cette date, M. Molenaar était vice-président par intérim, Réorganisation de FinishMaster, Inc. depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le 18 décembre 2019, Uni-Sélect a conclu un placement privé de 125,0 millions de dollars de débentures convertibles subordonnées non garanties de premier rang. Pour en savoir plus sur les modalités des débentures, veuillez consulter la rubrique « Description de la structure du capital-Débentures ».

La Société a également annoncé le 18 décembre 2019 la conclusion du Processus de revue stratégique. Le Comité spécial a déterminé que la meilleure alternative pour maximiser la valeur pour les actionnaires était de modifier la structure du capital d'Uni-Sélect avec le placement privé susmentionné et de positionner la Société en vue de poursuivre des opportunités de croissance et des initiatives de réduction des coûts conformément au PIP.

Au cours de l'exercice 2019, Uni-Sélect n'a acquis aucune action dans le cadre de son Offre publique de rachat 2018/2019.

Au cours du quatrième trimestre de 2019 et dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une perte de valeur sur le goodwill d'un montant hors caisse de 45 millions de dollars américains relativement à ses activités au Royaume-Uni en raison de la faiblesse du marché européen et de l'incertitude entourant le Brexit.

Le 1^{er} janvier 2020, Uni-Sélect a procédé à une réorganisation corporative afin de simplifier sa structure corporative canadienne et de concentrer la quasi-totalité de ses magasins corporatifs au Canada sous Uni-Sélect Canada Inc. et FinishMaster Canada Inc. et ses activités d'entreposage canadiens sous Uni-Sélect Canada Inc.

Le 4 mars 2020, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Joseph McCorry au poste de président et chef de l'exploitation de FinishMaster, Inc. à compter du 30 mars 2020 en remplacement de Rob Molenaar, lequel continuera de siéger sur le conseil d'administration d'Uni-Sélect.

3 | DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

3.1 | APERÇU GÉNÉRAL

Fondée au Québec, Canada, en 1968, Uni-Sélect Inc. est, par l'entremise de ses filiales, l'un des plus importants distributeurs de pièces et d'accessoires destinés au marché secondaire de l'automobile au Canada, un important distributeur de pièces et d'accessoires automobiles au Royaume-Uni et l'un des plus importants distributeurs indépendants de peinture et produits connexes en Amérique du Nord.

Au Canada, Uni-Sélect dessert plus de 16 000 ateliers de réparation et de carrosserie automobile et plus de 4 000 ateliers à travers ses bannières d'atelier de réparation/installation et de carrosserie automobile. Son réseau national comprend plus de 1 000 grossistes indépendants et plus de 75 magasins corporatifs, dont plusieurs exercent leurs activités sous les programmes de bannières de Uni-Sélect tels que BUMPER TO BUMPER^{MD}, AUTO PARTS PLUS^{MD} et FINISHMASTER^{MD} (« **Produits Automobiles Canada** »).

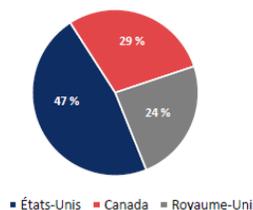
Aux États-Unis, Uni-Sélect, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière FinishMaster, Inc. (« **FinishMaster États-Unis** »), exploite un réseau national de plus de 175 magasins corporatifs de produits de revêtement automobile sous la bannière FINISHMASTER^{MD}, laquelle dessert un réseau de plus de 30 000 clients annuellement et plus de 5 500 ateliers de carrosserie à titre de fournisseur principal.

Au Royaume-Uni et en Irlande, Uni-Sélect, par l'intermédiaire de son groupe de filiales Parts Alliance (« **Parts Alliance Royaume-Uni** »), est un important distributeur de produits automobiles destinés au marché secondaire qui dessert plus de 23 000 clients avec un réseau de plus de 175 magasins corporatifs.

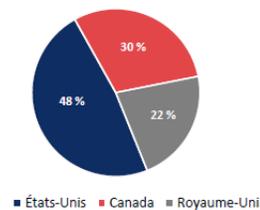
Les clients de Uni-Sélect ont accès à plus de 2 millions de pièces de rechange pour véhicules nord-américains et importés, des outils et équipements, des produits industriels et de sécurité ainsi qu'à près de 30 000 produits divers de peinture et d'accessoires pour ateliers de réparation de carrosserie. Un inventaire regroupant une variété de près de 330 000 pièces est constamment maintenu pour répondre aux besoins de la clientèle. Son large éventail de pièces inclut des marques privées et nationales. Ses fournisseurs sont parmi les plus grands fabricants mondiaux de pièces pour véhicules, d'outils, d'équipements, de produits industriels et de sécurité ainsi que de produits de peinture.

Ses activités se concentrent principalement sur la distribution, la vente et la commercialisation i) de pièces de rechange et d'accessoires, d'équipement et d'outillage au Canada et au Royaume-Uni, et ii) de peinture et de produits connexes et accessoires au Canada et aux États-Unis.

Ventes en 2018 par région

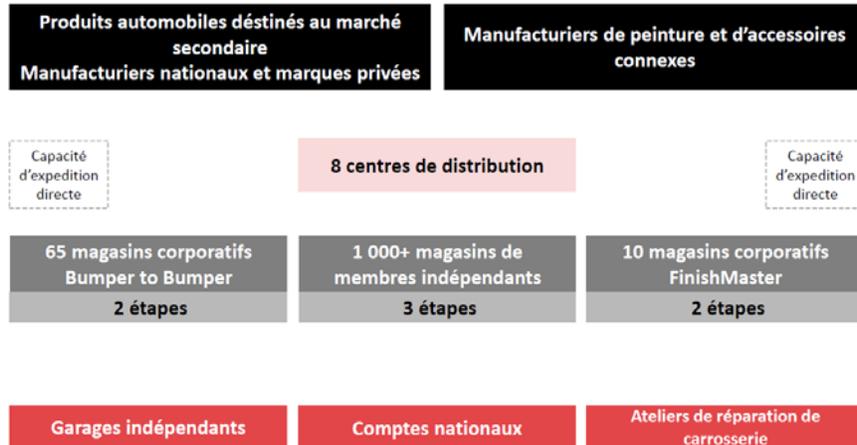


Ventes en 2019 par région

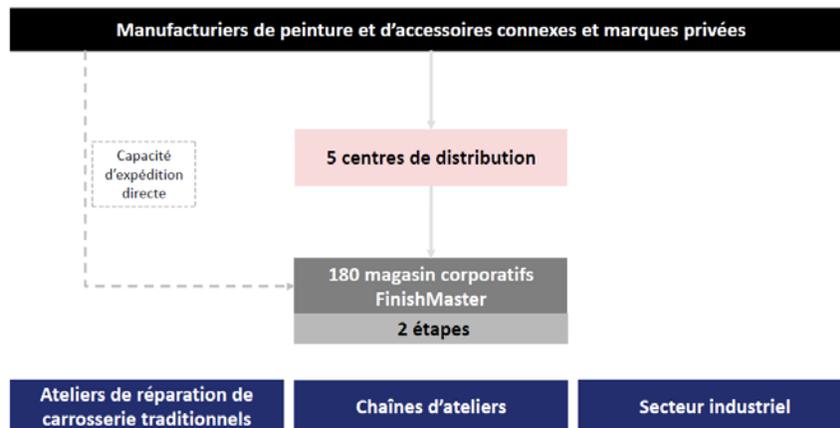


MODÈLE D'AFFAIRES UNI-SÉLECT

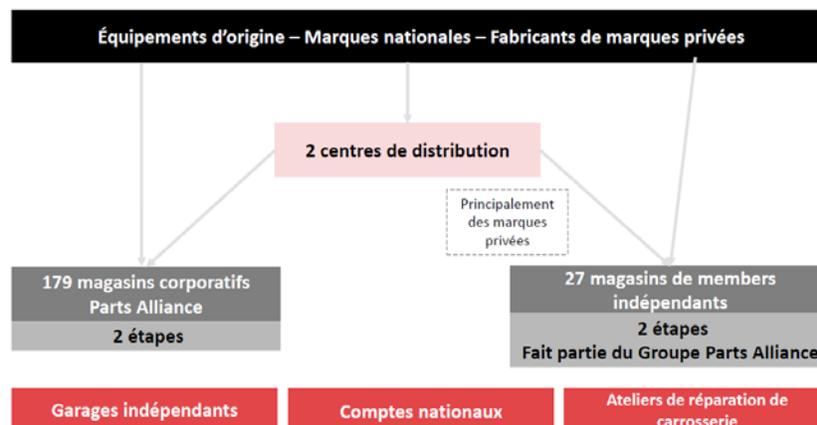
PRODUITS AUTOMOBILES CANADA



FINISHMASTER ÉTATS-UNIS



PARTS ALLIANCE ROYAUME-UNI



Produits

Les principaux produits distribués par Produits Automobiles Canada sont les pièces automobiles (ex. freins, châssis, transmission, gestion électrique, systèmes d'échappement, produits de filtration, les pièces pour l'entretien incluant les filtres ainsi que les pièces pour le contrôle de la température, suspension, systèmes à carburant et composantes pour la gestion du moteur), l'équipement et l'outillage, les produits de peinture et de carrosserie, les huiles, les lubrifiants et les produits chimiques et les articles de sécurité. La majorité de nos produits sont des marques reconnues de l'industrie, tandis que plusieurs de ces produits sont également offerts par Uni-Sélect sous ses marques privées, incluant Worldparts^{MD}, Mäktig^{MD}, RS Parts^{MD}, Purezone^{MD}, UStart^{MD}, The Cooling Depot^{MD}, ColorXtra^{MD}, Select Xtras^{MD} et A2A, tous des produits de qualité offerts à des prix concurrentiels.

FinishMaster États-Unis vend de la peinture pour véhicules, des revêtements et des accessoires connexes. En plus de sa propre marque privée d'accessoires de remise à neuf, « SMART », FinishMaster États-Unis offre une gamme complète de produits de marque incluant Axalta Coating Systems, LLC, The Sherwin-Williams Company, PPG Industries, Inc., AkzoNobel Coatings Inc. et 3M Company. FinishMaster États-Unis est tributaire de ces fournisseurs clés, dont ses 10 principaux marchands partenaires représentent environ 90 % de ses achats. SMART est la marque maison de FinishMaster États-Unis pour les produits connexes qui sont destinés à rencontrer les normes supérieures exigées par la clientèle du marché du revêtement automobile. SMART possède une identité nationale et offre une valeur exceptionnelle au marché du revêtement automobile.

Les principaux produits distribués par Parts Alliance Royaume-Uni sont les pièces automobiles (p. ex. freins, châssis, transmission, gestion électrique, systèmes d'échappement, produits de filtration, les pièces pour l'entretien incluant les filtres ainsi que les pièces pour le contrôle de la température, suspension, systèmes à carburant et composantes pour la gestion du moteur), l'équipement et l'outillage, les produits de peinture et de carrosserie, les lubrifiants et les produits chimiques et les articles de sécurité. La majorité de nos produits sont des marques reconnues de l'industrie, tandis que plusieurs de ces produits sont également offerts par Parts Alliance Royaume-Uni sous ses marques privées, incluant A2A, AJ Tools / Angry Jester, Amtex, ARX, Carmour, Drivetec, GrimePro, PowaTec et Vetec, tous des produits de qualité offerts à des prix concurrentiels.

MARQUES DE COMMERCE POUR LES PRODUITS		
MARQUES DE COMMERCE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
ColorXtra ^{MD}	Produits de peinture exclusivement emballés pour Produits Automobiles Canada	
Mäktig ^{MD}	Divers accessoires et outils exclusivement emballés pour Produits Automobiles Canada	
Purezone ^{MD}	Produits de filtration et d'huile exclusivement emballés pour Produits Automobiles Canada	
RS Parts ^{MD}	Produits de freins, tambours et rotors exclusivement emballés pour Produits Automobiles Canada	
Select Xtras ^{MD}	Accessoires pour roues et pneus exclusivement emballés pour Produits Automobiles Canada	
The Cooling Depot ^{MD}	Marque pour les systèmes de contrôle de la température et de refroidissement du moteur exclusivement emballés pour Produits Automobiles Canada	

MARQUES DE COMMERCE POUR LES PRODUITS		
MARQUES DE COMMERCE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
UStart ^{MD}	Batteries exclusivement emballées pour Produits Automobiles Canada	
Worldparts ^{MD}	Divers produits automobiles de première qualité exclusivement emballés pour Produits Automobiles Canada	
SMART	Peinture et accessoires de remise à neuf exclusivement emballés pour FinishMaster États-Unis	
A2A	Produits de systèmes d'échappement exclusivement emballés pour Parts Alliance Royaume-Uni	
AJ Tools / Angry Jester	Outils manuels à moteur exclusivement emballés pour Parts Alliance Royaume-Uni	
Amtex	Produits de direction et de suspension exclusivement emballés pour Parts Alliance Royaume-Uni	
ARX	Produits électriques exclusivement emballés pour Parts Alliance Royaume-Uni	
Carmour	Produits d'entretien de carrosserie exclusivement emballés pour Parts Alliance Royaume-Uni	
DriveTec	Divers produits automobiles de première qualité à prix compétitif exclusivement emballés pour Parts Alliance Royaume-Uni	
GrimePro	Nettoyants pour les mains et équipement de protection individuelle exclusivement emballés pour Parts Alliance Royaume-Uni	
PowaTec	Additifs/produits chimiques à moteur exclusivement emballés pour Parts Alliance Royaume-Uni	
Vetech	Divers produits automobiles de première qualité à prix compétitif exclusivement emballés pour Parts Alliance Royaume-Uni	

Clientèle

La clientèle de Uni-Sélect exploite des commerces de vente en gros et au détail de pièces de rechange pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage et d'accessoires ainsi que de peinture automobile et d'accessoires de débosselage. Plusieurs de ces commerces exploitent aussi des ateliers de réparation et de carrosserie. Uni-Sélect vend également ses produits à des exploitants de flottes de véhicules et à des comptes nationaux.

La structure tarifaire des produits vendus par Uni-Sélect et les escomptes accordés varient en fonction de la situation géographique et du type de clients desservis.

Un certain nombre de clients canadiens sont aussi actionnaires de Uni-Sélect. Uni-Sélect entretient une relation suivie avec ses clients au moyen d'expositions et de congrès et par la participation de ceux-ci à des comités consultatifs d'achats et de marketing.

Achats

Uni-Sélect se distingue dans l'industrie de pièces de rechange pour véhicules en offrant à ses clients, qui sont des distributeurs indépendants (grossistes), la possibilité de s'approvisionner directement auprès des fournisseurs (sujet à certains critères minimaux) ou, au choix, de l'un de ses centres de distribution. L'approvisionnement direct auprès d'un fournisseur permet aux clients de réduire leur coût d'acquisition de pièces.

L'accès aux centres de distribution de Uni-Sélect permet aux clients d'effectuer des commandes de pièces à l'unité ou de compléter des commandes urgentes.

Sûretés et garanties

Dans le but de garantir le paiement des sommes dues à Uni-Sélect, un client doit, généralement, consentir une sûreté sur son inventaire et fournir des garanties personnelles de ses actionnaires.

Soutien et services de gestion

Uni-Sélect offre également, dans quelques régions, une gamme de services de soutien et de gestion. Ces services visent le marketing, la promotion des produits, le matériel publicitaire, les expositions et l'aménagement des magasins. Les services offerts aux grossistes indépendants visent également la gestion administrative, des taux privilégiés de transport pour l'expédition des commandes, des programmes de formation, des services de cartes de crédit de fidélisation ainsi que des programmes d'assurance pour employés et entreprises.

Magasins Corporatifs

L'année 2016 a vu le dévoilement des nouvelles bannières de Uni-Sélect au Canada, soit BUMPER TO BUMPER et FINISHMASTER pour ses magasins corporatifs. Afin d'augmenter davantage ses parts de marché et maintenir une croissance interne soutenue, Uni-Sélect entend poursuivre le développement de son réseau de magasins corporatifs sous ses bannières BUMPER TO BUMPER, FINISHMASTER et THE PARTS ALLIANCE.

En date du 31 décembre 2019, Uni-Sélect comptait 65 magasins corporatifs qui opéraient sous la bannière BUMPER TO BUMPER, 190 magasins corporatifs qui opéraient sous la bannière FINISHMASTER (10 au Canada et 180 aux États-Unis) et 179 magasins corporatifs qui opéraient sous la bannière THE PARTS ALLIANCE.

Concurrence

Plusieurs intervenants grossistes se disputent le marché de la distribution de pièces pour véhicules automobiles. Au Canada et au Royaume-Uni, les principaux sont les distributeurs grossistes, les réseaux de concessionnaires de véhicules et les grandes chaînes nationales. La Société considère, sur la base de son chiffre d'affaires, qu'elle est un chef de file canadien dans le secteur des entrepôts de distribution pour véhicules légers. Bien que les deux principaux concurrents canadiens de Uni-Sélect au Canada soient détenus par des intérêts américains, l'implantation d'un nouvel intervenant étranger au Canada demeure possible, ce qui aurait pour effet d'augmenter la compétition. Le marché secondaire de pièces automobiles au Royaume-Uni demeure fragmenté et compétitif avec plusieurs distributeurs indépendants. La Société considère, sur la base de son chiffre d'affaires, qu'elle est un important distributeur parmi les distributeurs traditionnels pour véhicules légers au Royaume-Uni.

Le marché secondaire de la distribution de peinture et revêtements automobiles demeure un marché fragmenté et concurrentiel comptant un grand nombre de distributeurs indépendants qui se font concurrence principalement au niveau du soutien et de l'expertise technique, des prix, de la diversité de la gamme de produits et de l'aide financière. Il existe un certain nombre de distributeurs régionaux indépendants, dont bon nombre sont des

concurrents directs de FinishMaster États-Unis à l'échelle régionale ou locale. FinishMaster États-Unis et d'autres distributeurs de peinture et revêtements automobiles également en quête de croissance peuvent aussi se faire concurrence dans le cadre d'acquisitions de distributeurs indépendants et de points de vente. FinishMaster États-Unis peut également subir une forte concurrence à l'égard des ventes de la part de nouveaux venus sur le marché, de fabricants de peinture automobile, de coopératives d'achat ou d'autres grands distributeurs intéressés à percer ces marchés ou à lui disputer des occasions d'acquisition intéressantes. Même si les plus grands fabricants de peinture automobiles n'ont en général jamais exploité leur propre entreprise de distribution, ou ne l'ont fait que de façon limitée, ils peuvent éventuellement décider d'investir dans ce créneau.

3.2 | PRODUITS AUTOMOBILES CANADA

À la date de cette Notice, la grande majorité des opérations canadiennes de Uni-Sélect sont menées par Uni-Sélect Canada Inc., directement ou par l'entremise de ses filiales, et FinishMaster Canada Inc. Même si la majorité des magasins corporatifs de Uni-Sélect au Canada sont maintenant détenus par Uni-Sélect Canada Inc. et FinishMaster Canada Inc. (chacune étant une filiale exclusive indirecte de la Société), certains magasins corporatifs sont détenus par des filiales de Uni-Sélect Canada Inc., telle que AutoChoice Parts & Paints Limited.

Uni-Sélect exploite 8 centres de distribution pour un total approximatif de 1 081 344 pieds carrés d'espace d'entrepôt et 75 magasins corporatifs à travers le Canada. Les ventes en 2019 représentent 516 millions de dollars comparativement à 504 millions de dollars en 2018. L'augmentation de 2,4 % (12 millions de dollars) est attribuable à une augmentation de 2,2 % de ventes nettes générées par les nouvelles acquisitions (11 millions de dollars) combinées avec une augmentation de 2,4 % de la croissance organique (12 millions de dollars) et; un nombre de jours de facturation différent de 2 % (1 million de dollars). Ces éléments ont été partiellement compensés par l'effet de conversion du dollar canadien de 2,4 % (12 millions de dollars).

La grande majorité des ventes canadiennes de Uni-Sélect est réalisée grâce à la distribution de produits automobiles à des grossistes indépendants. Ces grossistes indépendants approvisionnent une clientèle composée de chaînes nationales d'installateurs, de stations-service, d'ateliers de réparation, d'opérateurs de flottes de véhicules, de carrossiers, de concessionnaires automobiles et de machinerie lourde, d'entreprises des secteurs privé et public et de consommateurs.

Uni-Sélect est également un fournisseur de pièces pour certaines entreprises d'envergure, dont Canadian Tire, Midas, Prime Carcare Group (Minute Muffler/Speedy), Kal-Tire, OK Tire et Leader Auto Ressources LAR Inc. ainsi que des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux.

Programmes pour grossistes indépendants

En février 2016, Uni-Sélect annonçait une nouvelle stratégie de marque pour ses magasins corporatifs et ses grossistes indépendants. Basé sur sa vision de croissance de son réseau de magasins corporatifs, la bannière BUMPER TO BUMPER^{MD} (une bannière déjà existante et bénéficiant d'une renommée dans les prairies canadiennes) a été choisie comme la bannière représentant le mieux la nouvelle stratégie de marque et d'image de la Société pour tous ses magasins corporatifs de pièces automobiles à travers le pays. Le logo a été amélioré, le programme bonifié et cette bannière est maintenant disponible également aux grossistes indépendants. La stratégie présente deux offres importantes : un programme de marketing clé en main avec une marque reconnue (BUMPER TO BUMPER^{MD}), et une offre « à la carte » pour les grossistes indépendants qui souhaitent conserver leur propre identité mais qui demeurent liés à une marque de commerce reconnue à l'échelle nationale (AUTO PARTS PLUS^{MD}).

Auto Parts Plus^{MD} et Bumper to Bumper^{MD}

En 2019, les bannières AUTO PARTS PLUS^{MD} et BUMPER TO BUMPER^{MD} regroupaient des magasins corporatifs et des grossistes indépendants qui étaient, pour certains, actionnaires de Uni-Sélect et qui exploitaient des commerces de vente (commercial et détail) de pièces pour véhicules automobiles. Les achats effectués par les

clients AUTO PARTS PLUS^{MD} et BUMPER TO BUMPER^{MD} au cours de l'exercice financier 2019 représentaient la majorité du chiffre d'affaires des opérations canadiennes de Uni-Sélect.

MARQUES DE COMMERCE POUR LES GROSSISTES INDÉPENDANTS AU CANADA		
MARQUES DE COMMERCE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Auto Parts Plus ^{MD}	Marque de commerce utilisée sous licence par les grossistes indépendants de Uni-Sélect pour l'identification de leurs magasins au Canada	
Bumper to Bumper ^{MD}	Marque de commerce identifiant les clients (ainsi que les magasins corporatifs de pièces automobiles de la Société) qui exploitent des commerces de vente (commercial et détail) au Canada	

Programmes pour ateliers de réparation automobile

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les ateliers de réparation automobile canadiens peuvent adhérer et profiter du programme de leur choix entre BUMPER TO BUMPER AUTO SERVICE^{MC}, UNI-PRO^{MD} ou SELECTAUTOXPERT, pour soutenir leur croissance avec une gamme de services flexibles et diversifiés adaptés aux besoins spécifiques de chaque atelier.

L'adhésion à l'un de ces programmes fournit aux ateliers de réparation automobile les outils et le soutien du réseau de la Société au Canada pour les aider à gérer et à développer leur entreprise.

Bumper to Bumper Auto Service^{MC}

En janvier 2020, Uni-Sélect a lancé le programme BUMPER TO BUMPER AUTO SERVICE^{MC} pour les ateliers de réparation automobile qui offrent des services complets et une expérience client haut de gamme aux consommateurs. Le programme Bumper to Bumper Auto Service^{MC} est une solution de partenariat pour les ateliers de réparation automobile à la recherche d'une gamme complète d'outils et d'une marque nationale en croissance. Le programme comprend toutes les options haut de gamme les plus couramment demandées par les ateliers innovants, avec une image de marque forte, une stratégie digitale Drive-to-Shop et un plan de communication national.

Il offre également une assurance de garantie sur la main d'œuvre complète, incluant entre autres une garantie à travers le Canada de 36 mois / 60 000 km sur la main d'œuvre et les pièces défectueuses de marques nationales ou privées ainsi qu'une assistance routière à la clientèle.

UNI-PRO^{MD}

Uni-Pro^{MD} est un programme qui offre une image de marque facultative et des garanties complètes pour les ateliers et leurs clients. Les installateurs peuvent également profiter de programmes de formation pratique et de coaching en gestion d'entreprise.

Ce programme offre une protection d'assurance qualité qui comprend une garantie de 12 mois / 24 000 km sur la main-d'œuvre, une garantie étendue de 365 jours sur les pièces, des rabais de fidélité et des tarifs préférentiels sur une gamme de services de gestion d'atelier.

Les 450+ installateurs sous la bannière UNI-PRO^{MD} sont situés partout au Canada et exploitent des ateliers de réparation et d'entretien de véhicules. Ils achètent leurs pièces auprès des grossistes indépendants AUTO PARTS PLUS^{MD} et BUMPER TO BUMPER^{MD} et des magasins corporatifs.

SelectAutoXpert

Uni-Sélect offre également aux ateliers de réparation à travers le pays, le programme SelectAutoXpert (« SAX ») qui comprend une protection assurance-qualité de 90 jours sur le service et des primes de loyauté. Les ateliers de réparation qui recherchent une solution abordable et conviviale offrant des rabais avantageux peuvent opter pour le programme SAX.

MARQUES DE COMMERCE POUR LES ATELIERS DE RÉPARATION AUTOMOBILE AU CANADA		
MARQUES DE COMMERCE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Bumper to Bumper Auto Service ^{MC}	Programme principal de marketing pour les ateliers de réparation automobile	
Uni-Pro ^{MD}	Programme principal de marketing pour les ateliers de réparation automobile	
SelectAutoXpert	Programme principal de marketing pour les ateliers de réparation automobile	

Uni-Sélect procédera à une transition progressive des ateliers de réparation automobile bénéficiant actuellement des programmes AUTO-SÉLECT^{MD}, BYOP et Le Spécialiste, lesquels ne sont plus offerts depuis le 1^{er} janvier 2020, vers l'un de ses autres programmes actifs décrits ci-dessus.

Auto-Select^{MD}

Uni-Sélect offre la bannière AUTO-SELECT^{MD} aux ateliers qui offrent un service complet à leur clientèle. Les critères minimaux mis en place assurent que les normes soient rencontrées et que l'intégrité de la marque soit respectée. Elle se positionne comme bannière « sélecte » et fait aisément concurrence aux concessionnaires. Elle offre aux ateliers et aux consommateurs les programmes de garantie les plus complets ainsi que les solutions technologiques nécessaires pour la gestion efficace d'un atelier. La bannière AUTO-SELECT^{MD} est un programme clé en main pour les installateurs qui recherchent une offre complète et une marque de prestige. Ce concept comprend tous les éléments haut de gamme exigés par les ateliers d'avant-garde avec une forte image de marque et un plan de communication. Ce programme n'est plus offert aux ateliers de réparation automobile depuis le 1^{er} janvier 2020.

Programme à la carte

Ce programme propose un menu à la carte offrant une image de marque optionnelle (UNI-PRO^{MD}) ainsi que plusieurs garanties pour les ateliers et leurs clients. Les installateurs peuvent également profiter de programmes de formation, d'outils de diagnostic et de coaching en gestion d'entreprise. Ce programme n'est plus offert aux ateliers de réparation automobile depuis le 1^{er} janvier 2020.

ColorPlus

ColorPlus est un programme destiné aux entrepreneurs indépendants opérant des ateliers de carrosserie. La mission de ce programme est d'offrir des avantages additionnels aux ateliers de carrosserie au Canada qui veulent demeurer indépendants et concurrentiels dans l'industrie de la carrosserie et de la remise en état des véhicules. Ce programme n'est plus offert aux nouveaux ateliers de carrosserie depuis le 1^{er} janvier 2020.

MARQUES DE COMMERCE POUR LES ATELIERS DE RÉPARATION AUTOMOBILE AU CANADA – PROGRAMMES EN TRANSITION		
MARQUES DE COMMERCE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Auto-Select ^{MD}	Programme principal de marketing pour les ateliers de réparation automobile	
ColorPlus	Programme de marketing pour les installateurs spécialisés en carrosserie et en réparation	

Relations avec les employés

Au 31 décembre 2019, Uni-Sélect employait au Canada l'équivalent de 1 326 personnes à temps plein. Les employés d'entrepôt des centres de distribution situés dans la ville de Boucherville (Québec) et de Coquitlam (Colombie-Britannique) ainsi que les employés de magasins situés dans la région de la Beauce au Québec sont syndiqués (représentant l'équivalent d'un total d'approximativement 162 personnes à temps plein).

La Société considère que ses relations « employeur/employés » sont satisfaisantes et estime que la qualité de son personnel est un élément clé de sa réussite.

Immobilier

Uni-Sélect privilégie la location par opposition à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. Elle est propriétaire d'un nombre restreint d'immeubles.

Le siège social de Boucherville (Québec) est situé dans un immeuble appartenant à Uni-Sélect. Le terrain couvre une superficie de 435 000 pieds carrés et l'immeuble couvre environ 195 500 pieds carrés dont 32 300 pieds carrés sont réservés aux bureaux de l'administration.

À la date de cette Notice, Uni-Sélect Canada Inc. est propriétaire d'un terrain de 25 388 pieds carrés (incluant un immeuble) situé à Clinton (Ontario) qui est loué à un client.

3.3 | FINISHMASTER ÉTATS-UNIS

FinishMaster États-Unis exploite 5 entrepôts pour une dimension totale d'entreposage d'environ 262 600 pieds carrés et 180 magasins corporatifs. Les ventes pour l'année 2019 se sont élevées à 831 millions de dollars comparativement à 830 millions de dollars en 2018. L'augmentation de 0,1 % est attribuable à une augmentation de 0,5 % des ventes organiques (4 millions de dollars) partiellement compensée par l'érosion des ventes provenant de l'intégration des magasins corporatifs pour 0,4 % (4 millions de dollars)

FinishMaster États-Unis vend de la peinture industrielle et pour véhicules moteurs, des revêtements et des accessoires connexes destinés aux ateliers de carrosserie, aux concessionnaires automobiles, aux exploitants de parcs automobiles et à des clients commerciaux à travers son vaste réseau de magasins corporatifs. FinishMaster États-Unis offre également à ses clients de la formation en gestion et, conjointement avec les fabricants, de la formation sur l'utilisation des produits.

Commerce Électronique

FinishMaster États-Unis considère le commerce électronique comme une initiative importante pour le succès de l'entreprise. Fournir une plate-forme solide pour les clients, en particulier ceux faisant partie de chaînes d'ateliers

de carrosserie, réduit ainsi les frais d'exploitation et augmente le rendement à la fois pour FinishMaster États-Unis et ses clients.

Relations avec les employés

Au 31 décembre 2019, FinishMaster États-Unis employait l'équivalent de 1 539 salariés à temps plein et 94 salariés à temps partiel aux États-Unis, aucun d'entre eux étant syndiqué. FinishMaster États-Unis considère que ses relations « employeur/employés » sont satisfaisantes et estime que la qualité de son personnel est un élément clé de sa réussite.

Immobilier

FinishMaster États-Unis privilégie également la location contrairement à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. Elle est propriétaire néanmoins de six immeubles : un entrepôt de 40 860 pi² situé à Adel, Georgie, un autre entrepôt de 58 000 pi² à Grand Rapids, Michigan et quatre immeubles à partir desquels elle exploite des magasins corporatifs situés à Muskegon, Michigan (5 856 pi²), Burton, Michigan (5 000 pi²), Mishawaka, Indiana (10 400 pi²) et Ft. Myers, Floride (6 500 pi²).

3.4 | PARTS ALLIANCE ROYAUME-UNI

Les activités de Uni-Sélect au Royaume-Uni sont exploitées exclusivement par Parts Alliance Royaume-Uni et ses filiales.

Parts Alliance Royaume-Uni exploite 2 principaux centres de distribution pour une dimension totale d'entreposage d'environ 200 000 pieds carrés et 179 magasins corporatifs. Les ventes en 2019 étaient de 393 millions de dollars comparativement à 418 millions de dollars en 2018. La baisse de 6,1 % (25 millions de dollars) est due à un effet de conversion de la livre sterling de 4,5 % (19 millions), la croissance organique négative de 1,9 % (8 millions de dollars) et l'effet d'érosion de l'intégration de magasins corporatifs de 0,2 %. Ils ont été partiellement compensés par les ventes nettes générées par les entreprises acquises pour 0,5 % (2 millions de dollars).

Parts Alliance Royaume-Uni distribue des pièces automobiles au marché secondaire indépendant du Royaume-Uni. Parts Alliance Royaume-Uni a un très grand inventaire de pièces automobiles de qualité, un catalogue reconnu de pièces afin d'être en mesure de donner un service sur demande à ses clients garagistes.

Commerce Électronique

Une version Web du catalogue de Parts Alliance Royaume-Uni, ALLICAT ONLINE, a été développée afin de soutenir ses clients et de donner aux garagistes la possibilité d'identifier les pièces dont ils ont besoin, de vérifier les pièces en stock et de passer des commandes avec leur membre local. Cette plate-forme efficace s'intègre avec Autodata afin de visualiser les temps d'installation, les horaires de service et bien plus.

Partsforallcars.com, lancé en 2019, répond avec gsfcarparts.com aux besoins et aux demandes croissantes de la vente au détail en ligne. Les clients ont la possibilité de naviguer à travers un vaste éventail de produits de qualité. Ils ont le choix de faire livrer leurs achats ou de venir les chercher en magasin.

Relations avec les employés

Au 31 décembre 2019, Parts Alliance Royaume-Uni employait l'équivalent de 2 722 salariés à temps plein et 343 salariés à temps partiel au Royaume-Uni, aucun d'entre eux étant syndiqué. Parts Alliance Royaume-Uni considère que ses relations « employeur/employés » sont satisfaisantes et estime que la qualité de son personnel est un élément clé de sa réussite.

Immobilier

Parts Alliance Royaume-Uni privilégie également la location contrairement à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. Elle est propriétaire des cinq immeubles suivants : un entrepôt de 17 000 pi² situé à Hays, Londres, un entrepôt de 20 000 pi² situé à Chester, Cheshire et trois immeubles industriels d'un total de 18 000 pi² situés à Accrington, Blackburn et Burnley au nord de Manchester.

3.5 | PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cours normal de ses activités, Uni-Sélect utilise divers noms d'affaires et marques de commerce, dont certaines marques figuratives, incluant celles identifiées à l'Annexe A. Uni-Sélect investit de façon continue dans ses marques dont certaines ont acquis une renommée significative. Uni-Sélect prend les mesures appropriées pour protéger et préserver ses droits de propriété intellectuelle.

3.6 | RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Uni-Sélect est essentiellement un distributeur de produits automobiles et n'exerce aucune activité de fabrication. Elle ne s'occupe pas de recherche et de développement de nouveaux produits. À l'exception d'incidents imprévus, notamment un incendie dans un centre de distribution, le risque environnemental de l'entreprise se limite aux déversements accidentels de quantités limitées de matières dangereuses en cours de transport ou de manutention et, dans certains territoires et dans des circonstances particulières, à la contamination historique de propriétés louées.

3.7 | FACTEURS DE RISQUE

La Société intègre par renvoi l'information décrivant les facteurs de risque auxquels l'entreprise est exposée sous la rubrique « Gestion des risques » dans son Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 qui peut être consulté sur www.sedar.com ainsi que sur le site Internet de la Société à www.uniselect.com.

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie de COVID-19 comme étant une urgence de santé publique de portée internationale et, le 11 mars 2020, a qualifié le COVID-19 de pandémie. La portée de l'incidence qu'aura l'épidémie de COVID-19 sur les activités de la Société, y compris sur ses opérations et sur le marché de ses titres, dépendra des développements futurs, qui sont très incertains et ne peuvent être prévus à ce moment-ci, et inclus la durée, la gravité et la portée de l'épidémie et les mesures prises pour la contenir ou la traiter. Même dans sa portée actuelle, compte tenu des mesures qui ont été prises à l'échelle mondiale pour y faire face, l'épidémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, comprenant, sans s'y limiter, une baisse importante de l'activité économique en Amérique du Nord et au Royaume-Uni entraînant une baisse de la demande pour nos produits et services, compromettant la santé des employés et la productivité au travail, une fermeture forcée par le gouvernement et menaçant la continuité des activités de nos magasins, fournisseurs, clients et / ou partenaires. Ces impacts pourraient, entre autres, à leur tour avoir une incidence négative sur notre capacité à continuer de verser des dividendes et / ou à respecter les clauses restrictives de notre convention de crédit syndiquée. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec la direction opérationnelle de toute l'organisation, en veillant à ce que des politiques, procédures et plans soient en place pour aider à minimiser l'impact négatif qu'aura l'épidémie de COVID-19 sur notre entreprise.

4 | DIVIDENDES

La Société a déclaré des dividendes trimestriels depuis 1987 et a une politique de versement des dividendes en place depuis 1998. Les dividendes sont approuvés par le Conseil d'administration, lequel fonde sa décision sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et d'autres facteurs pertinents. Il n'y a aucune garantie que des dividendes soient déclarés dans l'avenir.

Au cours de l'année 2019 et 2018, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,0925 \$ CA par action ordinaire à chaque trimestre. Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,085 \$ CA par action ordinaire pour le premier trimestre de 2017 et un dividende de 0,0925 \$ CA pour les trois autres trimestres.

5 | DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

La structure du capital de Uni-Sélect se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »), sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et assorties des caractéristiques suivantes :

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne droit à une voix à son porteur ainsi que le droit de recevoir des dividendes dont les montants et le moment auquel ils sont payables sont fixés par le Conseil d'administration de la Société, après le versement de dividendes sur les actions privilégiées, s'il y a lieu. En cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée, les porteurs ont le droit de participer au partage de l'actif après le paiement aux porteurs des actions privilégiées. Au 29 février 2020, 42 387 300 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées sont des actions sans droit de vote pouvant être émises en séries. Au 29 février 2020, aucune action privilégiée n'était émise et n'était en circulation. Le Conseil d'administration de la Société a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de chaque série, leur désignation ainsi que les droits et restrictions s'y rattachant. Les porteurs d'une série d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes et de participer au partage de l'actif en cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée en priorité sur les actions ordinaires. En date du 3 mai 2016, la Société a modifié ses statuts de prorogation afin de, notamment, limiter le nombre maximum d'actions privilégiées de la Société pouvant être émise à 20 % du montant des actions ordinaires en circulation.

Débetures

Les débetures sont émises aux termes d'une convention de fiducie (la « **Convention de fiducie** ») intervenue entre Uni-Sélect et AST Trust Company (Canada) (le « **Fiduciaire des débetures** ») le 18 décembre 2019. Le texte qui suit est une description de certains termes de la Convention de fiducie, dont une copie a été déposée auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le résumé de certaines modalités de la Convention de fiducie reproduites ci-dessous est sujet à, et est donné entièrement sous réserve des dispositions de la Convention de fiducie, dont copie est disponible sous le profil de Uni-Sélect à l'adresse www.sedar.com. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la Convention de fiducie.

L'émission, en une ou plusieurs série(s), d'un nombre illimité de débetures, billets ou autres preuves d'endettement d'Uni-Sélect est autorisée en vertu de la Convention de fiducie. Le 18 décembre 2019, Uni-Sélect a émis, en vertu de la Convention de fiducie, des débetures pour un capital global de 125 000 000 \$ en coupures de 1 000 \$ ou en multiples intégraux de 1 000 \$ (« **Débetures** »).

La date d'échéance des Débentures sera le 18 décembre 2026 (la « **Date d'échéance** »). Les Débentures portent intérêt au taux annuel de 6 % payable semestriellement, à terme échu, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année à compter du 18 juin 2020 (chacune une « **Date de paiement de l'intérêt** »).

Les Débentures sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires librement négociables, entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent à tout moment avant la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant immédiatement la Date d'échéance ou le jour ouvrable précédant immédiatement la date fixée par la Société pour le rachat des Débentures, à un prix de conversion de 13,57 \$ par action ordinaire, sujet à ajustement selon la Convention de fiducie (le « **Prix de conversion** »), soit un ratio d'environ 73,692 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ de capital de Débentures. Les porteurs qui convertissent leurs Débentures recevront l'intérêt couru et impayé sur celles-ci en espèces pour la période allant de la dernière Date de paiement de l'intérêt jusqu'à la date de la conversion, étant entendu que la date de conversion est exclue.

La Société ne peut racheter les Débentures avant le 18 décembre 2024 (sauf dans certaines circonstances limitées en cas de Changement de contrôle, telle que cette expression est définie dans la Convention de fiducie). Le ou après le 18 décembre 2024 et avant le 18 décembre 2025, les Débentures pourront être rachetées au gré de la Société moyennant un préavis écrit d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci, si le Cours en vigueur (telle que cette expression est définie dans la Convention de fiducie) des actions ordinaires à la date de remise de l'avis de rachat est supérieur à 125 % du Prix de conversion. Le ou après le 18 décembre 2025 et avant la Date d'échéance, les Débentures pourront être rachetées au gré de la Société, en totalité ou en partie, au prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours. En cas de rachat de moins de la totalité des Débentures, le Fiduciaire des débentures choisira les Débentures devant être rachetées au prorata ou de toute autre manière qu'il juge équitable, sous réserve du consentement de la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). La Société ou l'un des membres de son groupe aura le droit d'acheter des Débentures sur le marché, au moyen d'offres ou d'ententes de gré à gré, sous réserve toutefois que si un Cas de défaut (telle que cette expression est définie dans la Convention de fiducie) se produit et se poursuit, la Société ou l'un des membres de son groupe n'aura pas le droit d'acheter des Débentures par entente de gré à gré.

À la date de rachat des Débentures (la « **Date de rachat** ») ou à la Date d'échéance, selon le cas, la Société remboursera la dette représentée par les Débentures en payant au Fiduciaire des débentures, en monnaie légale du Canada, un montant égal au capital des Débentures en circulation et à l'intérêt couru et impayé sur celles-ci. La Société pourra, à son gré, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours (« **Avis de rachat** ») et sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation requise, à moins qu'un cas de défaut ne se soit produit et ne se poursuive, choisir d'exécuter son obligation de rembourser, en totalité ou en partie, le capital des Débentures qu'elle rachète ou qui sont échues, en émettant et en délivrant des actions ordinaires librement négociables aux porteurs de Débentures. Le paiement sera alors réglé moyennant la remise d'un nombre d'actions ordinaires librement négociables obtenu en divisant le capital des Débentures par 95 % du Cours en vigueur des actions ordinaires à la Date de rachat ou à la Date d'échéance, selon le cas. L'intérêt couru et impayé sera réglé en espèces. La Société ne pourra pas exécuter son obligation de paiement par l'émission d'actions ordinaires dans le cas d'un paiement suivant un Changement de contrôle. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise au rachat ou à l'échéance des Débentures; la Société réglera plutôt cette participation fractionnaire par un paiement en espèces correspondant à la fraction pertinente du cours en vigueur d'une action ordinaire entière.

Le paiement du capital des Débentures et de l'intérêt sur celles-ci sera subordonné quant au droit de paiement, plus particulièrement comme le prévoit la Convention de fiducie, au paiement intégral préalable du capital et de la prime, s'il en est, et de l'intérêt et des autres montants à l'égard de la totalité de la Dette sénior de la Société (telle que cette expression est définie dans la Convention de fiducie).

Dans les 30 jours qui suivent un Changement de contrôle, la Société sera tenue de faire une offre d'achat au comptant visant la totalité des Débentures (l'« **Offre visant les Débentures** ») à un prix correspondant à la totalité du capital des Débentures majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci (le« **Prix de l'offre** »).

En sus de l'exigence selon laquelle la Société doit faire une Offre visant les Débentures en cas de Changement de contrôle, à moins que le ou après le 18 décembre 2025, un Avis de rachat soit remis aux porteurs de toutes les

Débitures émises et en circulation, si un Changement de contrôle se produit dans le cadre duquel au moins 10 % de la contrepartie versée à l'égard des actions ordinaires aux termes de l'opération ou des opérations constituant un Changement de contrôle se compose : i) d'espèces; ii) de titres de participation qui ne sont pas négociés sur une Bourse ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations; ou iii) d'autres biens qui ne sont pas négociés sur une Bourse ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, pendant la période commençant dix jours de séance avant la date effective du Changement de contrôle et se terminant 30 jours après la remise de l'Offre visant les Débitures, les porteurs de Débitures auront le droit de convertir leurs Débitures, sous réserve de certaines restrictions et de la réalisation du Changement de contrôle, au Prix au comptant changement de contrôle (telle que cette expression est définie dans la Convention de fiducie) au lieu du Prix de conversion.

Sauf si un Cas de défaut s'est produit et se poursuit, la Société a la faculté, de temps à autre, sous réserve de l'approbation de toute autorité de réglementation applicable, d'exécuter son obligation de payer l'intérêt sur les Débitures (l'« **Obligation de payer l'intérêt** ») à une Date de paiement de l'intérêt : i) en espèces; ii) moyennant la remise au Fiduciaire des débitures aux fins de vente d'un nombre d'actions ordinaires suffisant pour permettre à la Société de s'acquitter de l'Obligation de payer l'intérêt à la Date de paiement de l'intérêt, auquel cas les porteurs de Débitures auront le droit de recevoir un paiement en espèces correspondant à l'intérêt payable, sur le produit de la vente de ces actions ordinaires; ou iii) toute combinaison des alinéas i) et ii) ci-dessus.

6 | MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les actions ordinaires sont inscrites à la bourse de Toronto sous le symbole « UNS ».

Le tableau suivant rapporte les cours bas et haut et les volumes d'actions ordinaires transigés tels que rapportés par la Bourse de Toronto du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

FOURCHETTE DES COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET VOLUME DES OPÉRATIONS SUR CELLES-CI			
MOIS	COURS (BAS)	COURS (HAUT)	VOLUME
	\$ CA	\$ CA	
Janvier	18,740	19,900	2 132 428
Février	12,310	20,360	3 997 901
Mars	11,900	14,290	4 001 525
Avril	13,910	15,960	2 294 334
Mai	12,010	14,690	1 940 250
Juin	11,810	13,060	3 332 125
Juillet	11,470	12,900	1,422,198
Août	10,530	12,060	1 392 150
Septembre	10,560	12,360	1 279 931
Octobre	10,060	11,050	1 032 790
Novembre	10,110	11,680	1 025 102
Décembre	9,650	11,490	1 488 378

7 | ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 | ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant donne, en date du 2 janvier 2020, le nom de chaque administrateur, la province ou l'État et leur pays de résidence, l'année où chacun est devenu administrateur, leur principale occupation pour les cinq dernières années et, le cas échéant, le comité sur lequel il siège. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou, lors d'une démission ou d'un poste vacant, jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé.

ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ			
NOM	ADMINISTRATEUR DEPUIS	OCCUPATION PRINCIPALE	COMITÉ(S)
Michelle Cormier ¹ Québec, Canada	2016 (présidente du conseil depuis le 18 septembre 2018)	Associée, Exploitation, Wynnchurch Capital Canada Ltd.	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit (présidente) Comité de régie d'entreprise et de nomination (présidente) Comité des ressources humaines et de la rémunération
Stéphane Gonthier ² Floride, É.-U.	2019	Chef de la direction, GardaWord Cash Services	<ul style="list-style-type: none"> Comité des ressources humaines et de la rémunération
Matthew B. Kunica Ontario, Canada	2020	Associé, Birch Hill Equity Partners	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit
Federick J. Mifflin Ontario, Canada	2019	Vice-président du conseil, Blair Franklin Capital Partners	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit Comité de régie d'entreprise et de nomination
Robert Molenaar ³ Noordwijk, Pays-Bas	2017	Administrateur de sociétés	-
Pierre A. Raymond , ⁴ Québec, Canada	2019	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> Comité de régie d'entreprise et de nomination
Richard G. Roy ⁵ Québec, Canada	2008	Administrateur de sociétés	-
David G. Samuel Ontario, Canada	2020	Associé, Birch Hill Equity Partners	<ul style="list-style-type: none"> Comité des ressources humaines et de la rémunération (président)
Brent Windom ⁶ Québec, Canada	2019	Président et chef de la direction, Uni-Sélect Inc. et Président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada	-

¹ En janvier 2017, M^{me} Cormier a été priée par le créancier garanti de premier rang restant et par l'unique actionnaire de Calyx Transportation Inc. (« Calyx ») d'accepter le poste d'unique administratrice et dirigeante de Calyx. En cette qualité, son mandat consistait à liquider Calyx de la manière la plus efficace, après la vente, en décembre 2016, par Calyx de la totalité de l'actif et des entreprises qu'elle exploitait. Le produit net de ces ventes a été en majeure partie affecté au remboursement de la dette bancaire, des indemnités de cessation d'emploi des employés et des fournisseurs. Après tous ces paiements, l'encaisse restante était insuffisante pour rembourser le créancier garanti restant. Compte tenu de l'insolvabilité de Calyx, M^{me} Cormier en sa qualité d'administratrice de Calyx a approuvé une cession en faillite volontaire conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin de terminer la liquidation des affaires de Calyx et de remplir son mandat.

² M. Gonthier a été président et chef de la direction et administrateur de 99 Cents Only Stores Inc. de septembre 2013 à mai 2015.

³ M. Molenaar a été président et chef de l'exploitation par intérim de FinishMaster, Inc. de octobre 2019 jusqu'à la fin du mois de mars 2020. Il a été vice-président par intérim, réorganisation de FinishMaster, Inc. de janvier 2019 à octobre 2019 et chef de la direction de Tradebe Management Limited de 2015 jusqu'à sa retraite en août 2018 lorsqu'il s'est joint à son conseil d'administration. Il était administrateur de sociétés entre août 2018 et janvier 2019. De janvier 2010 à décembre 2014, il a été directeur principal mondial de AkzoNobel N.V.

⁴ M. Raymond a été le président du cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l. de 2006 à 2012 et membre de son conseil et du comité exécutif entre 1997 et 2012. En 2014, il a pris sa retraite du cabinet.

⁵ M. Roy a été président et chef de la direction de Uni-Sélect de janvier 2008 au 31 juillet 2015.

⁶ M. Windom a été président et chef de la direction chez Auto Plus | Pep Boys de février 2016 à juin 2017, président et chef de la direction chez IEH Auto Parts Plus de juin 2015 à juin 2017, président et chef de l'exploitation chez Uni-Select USA, Inc. de août 2013 à juin 2015 et vice-président principal, ventes et marketing - Amérique du Nord chez Uni-Select Inc. de août 2012 à août 2013.

7.2 | MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant donne le nom, la province ou l'État, et le pays de résidence de chaque membre de la haute direction de la Société, ainsi que leurs fonctions actuelles.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	
NOM	POSTE
Brent Windom Québec, Canada	Président et chef de la direction et président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada
Eric Bussières Québec, Canada	Vice-président principal et chef de la direction financière
Joseph E. McCorry Michigan, É.U.	Président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.
Neil Croxson North Yorkshire, Royaume-Uni	Président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Europe
Dominique Denicourt Québec, Canada	Chef du capital humain et vice-président, ressources humaines, Produits automobiles Canada
Me Louis Juneau, LL.L. Québec, Canada	Chef de la direction, affaires juridiques et administration et secrétaire corporatif

Les membres de la haute direction susmentionnés occupent le poste indiqué en regard de leur nom ou ont occupé un poste analogue au sein de Uni-Sélect au cours des cinq dernières années, à l'exception de :

1. M. Brent Windom est président et chef de la direction de Uni-Sélect depuis mai 2019 et est président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada depuis juillet 2017. Il a occupé le poste de président et chef de la direction chez Auto Plus | Pep Boys de février 2016 à juin 2017, le poste de président et chef de la direction chez IEH Auto Parts, Auto Plus de juin 2015 à juin 2017, le poste de président et chef de l'exploitation chez Uni-Select USA, Inc. d'août 2013 à juin 2015 et le poste de vice-président principal, ventes et marketing – Amérique du Nord chez Uni-Sélect d'août 2012 à août 2013;
2. M. Eric Bussières est vice-président principal et chef de la direction financière de Uni-Sélect depuis mai 2019. Il était vice-président finances, Civil de CAE Inc. pour une période de cinq ans avant de se joindre à Uni-Sélect en novembre 2015 à titre de chef de la direction financière;
3. M. Joseph E. McCorry a été nommé président et chef de l'exploitation de FinishMaster, Inc. à compter du 30 mars 2020. Auparavant, il a occupé divers postes de direction chez ZF AG depuis 2001, le plus récent en tant que membre du conseil d'administration, directeur général et vice-président, Unité d'affaires mondiales depuis 2018;
4. M. Neil Croxson est président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Europe depuis le 19 mars 2019. Il occupait le poste de chef de la direction financière de Parts Alliance Royaume-Uni depuis mai 2015. Il a également occupé le poste de chef de la direction financière de Rexel Northern Europe de janvier 2013 à avril 2015;
5. M. Dominique Denicourt est chef du capital humain de Uni-Sélect et vice-président, ressources humaines, Produits automobiles Canada depuis septembre 2019. Il a été vice-président, Ressources humaines et affaires corporatives, chez Aluminerie Alouette de février 2017 à septembre 2019. Auparavant, il a occupé plusieurs postes en ressources humaines chez Bombardier Inc., dont le plus récent en tant que directeur principal, ressources humaines et gestion de la connaissance, Ingénierie en développement de produits, Aéronautique de 2014 à 2017;
6. M. Louis Juneau est chef de la direction, affaires juridiques et administration et secrétaire corporatif de Uni-Sélect depuis mai 2019. Il était directeur principal, Affaires juridiques de Uni-Sélect depuis 2009 jusqu'à sa nomination au poste de vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société le 1^{er} mars 2013. Il a été nommé chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire de la Société en mai 2015.

En date du 29 février 2020, les administrateurs et membres de la haute direction de Uni-Sélect exerçaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, un droit de propriété véritable ou un contrôle sur 47 945 actions

ordinaires, soit environ 0,1 % des actions ordinaires de la Société alors en circulation et un total de 183 763 unités d'actions différées de la Société.

7.3 | CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucun conflit d'intérêts existant ou potentiel entre la Société ou l'une de ses filiales et leurs administrateurs et dirigeants respectifs. Certains administrateurs et dirigeants de la Société sont également des administrateurs ou des dirigeants d'autres sociétés. Ces liens peuvent de temps à autre donner lieu à des conflits d'intérêts. La direction de la Société et son conseil d'administration évalueront tout conflit d'intérêts pouvant éventuellement survenir conformément aux attentes et objectifs raisonnables de la Société et agiront conformément à leurs obligations de diligence et de bonne foi envers la Société.

8 | POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

La Société n'est partie à aucune procédure judiciaire ou mesure réglementaire pour laquelle la direction de la Société estime qu'elle pourrait avoir un impact défavorable important sur les résultats ou la situation financière de la Société et aucune telle procédure judiciaire ou mesure réglementaire n'est actuellement envisagée.

9 | DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire de la Société, détenant en propriété véritable, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires de la Société ou exerçant un contrôle ou une emprise sur ces actions, ni aucune personne ayant un lien avec une telle personne ni aucun membre du même groupe, n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant ou dans une opération envisagée, qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société.

10 | AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Société de fiducie AST (Canada) qui conserve les registres des transferts de Uni-Sélect à ses bureaux de Montréal (Québec).

11 | CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants (au sens donné à cette expression dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) conclus par la Société depuis le début du dernier exercice ou avant cette période s'ils sont encore en vigueur sont les suivants :

- Convention de souscription datée du 18 décembre 2019 entre Uni-Select et Birch Hill Equity Partners V, LP, Birch Hill Equity Partners (US) V, LP et Birch Hill Equity Partners (Entrepreneurs) V, LP, en qualité d'acheteurs et Birch Hill Equity Partners Management Inc., en tant que représentant des acheteurs (« **Convention de souscription** »). Aux termes de la Convention de souscription, les acheteurs ont souscrit à 75 millions de dollars canadiens en capital total de Débentures subordonnées convertibles sénior de 6% non garanties d'Uni-Sélect. Les Débentures convertibles porte intérêt à compter du 18 décembre 2019 à un taux annuel de 6% et

viendront à échéance le 18 décembre 2026. Les Débentures convertibles sont convertibles en actions ordinaires d'Uni-Sélect au prix de conversion de 13,57 \$ CA par action ordinaire.

- Convention sur les droits des investisseurs datée du 18 décembre 2019 entre Uni-Select et Birch Hill Equity Partners V, LP, Birch Hill Equity Partners (États-Unis) V, LP et Birch Hill Equity Partners (Entrepreneurs) V, LP, en qualité d'investisseurs et Birch Hill Equity Partners Management Inc., en tant que représentant des investisseurs (« **Convention sur les droits des investisseurs** »). Aux termes de la Convention sur les droits des investisseurs, Uni-Sélect, les investisseurs et le représentant des investisseurs ont établi certains droits et obligations à l'égard de la propriété des Débentures convertibles et des actions ordinaires d'Uni-Sélect pouvant être émises suite à la conversion des Débentures convertibles de temps à autre.
- Convention de fiducie datée du 18 décembre 2019 entre Uni-Sélect et AST Trust Company (Canada), à titre de Fiduciaire pour les Débentures. Pour plus de détails sur les modalités et conditions de la Convention de fiducie, veuillez vous référer à la rubrique « Description de la structure du capital – Débentures ».
- La deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour intervenue le 30 août 2018 notamment entre Uni-Sélect et Uni-Select USA Holdings, Inc., à titre d'emprunteurs, Banque Nationale du Canada, à titre de d'agent administratif, co-chef de file et seul teneur de livres, RBC Marchés des Capitaux, à titre de co-chef de file, et les institutions financières signataires de temps à autre à titre de prêteurs (« **Convention de crédit syndiquée** »). Aux termes de la Convention de crédit syndiquée, pour répondre à ses besoins de trésorerie, la Société dispose maintenant d'une facilité de crédit rotatif à long terme non garantie de 625 millions de dollars, laquelle a été réduite à 575 millions de dollars en décembre 2019, échéant le 30 juin 2023. La facilité est offerte en dollars canadiens, dollars américains, euros et livres sterling et ses taux d'intérêt variables applicables sont calculés en fonction du LIBOR, du LIBOR Euro, du LIBOR GBP, des acceptations bancaires, du taux de base américain ou du taux préférentiel en plus des marges applicables.

12 | INTÉRÊT DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes de la Société, est la seule personne physique ou morale qui a rédigé ou certifié une déclaration ou opinion, une évaluation ou un rapport, décrit, inclus ou mentionné dans un document requis par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* devant être déposé par la Société au cours du dernier exercice financier et dont la profession ou société permet de faire de telles déclarations ou de donner de tels opinions, évaluations ou rapports.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendante aux termes des règles de déontologie applicables aux auditeurs.

13 | COMITÉ D'AUDIT

13.1 | CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration de Uni-Sélect a adopté une charte décrivant en détail le mandat du Comité d'audit. Une copie de la Charte du Comité d'audit est incluse à l'Annexe B.

13.2 | COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Chaque membre est « indépendant » et possède des « compétences financières » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Le tableau suivant indique le nom, l'éducation ainsi que l'expérience pertinente à l'accomplissement des responsabilités de chaque membre du Comité d'audit.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT	
NOM	ÉDUCATION ET EXPÉRIENCE
Michelle Cormier (Presidente)	M ^{me} Cormier occupe actuellement le poste de conseillère en exploitation pour les placements québécois de Wynnchurch Capital Canada, une société d'investissement privée. Auparavant, elle a exercé les fonctions de directrice financière dans un bureau de gestion de patrimoine, a occupé des postes de haute direction pendant 13 ans et a été directrice financière d'une grande entreprise nord-américaine de produits forestiers et, pendant 8 ans, a assumé divers postes au sein de la haute direction d'Alcan Aluminium Limitée. En plus de siéger au conseil d'administration de Cascades Inc., être administratrice principale et membre de son comité d'audit et finances et de présider son comité de gouvernance et mises en candidature, M ^{me} Cormier siège également au conseil d'administration de Champion Iron Limitée et est membre de ses comités d'audit et de rémunération et mises en candidature. M ^{me} Cormier détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a fait son stage chez Ernst & Young LLP. Elle est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, de la Fondation Women Corporate Directors (chapitre Québec) et de Diversité 50.
Matthew B. Kunica	M. Kunica est actuellement associé chez Birch Hill Equity Partners, une société d'investissement privée canadienne œuvrant sur le marché des moyennes entreprises où il travaille depuis 2003. Avant de rejoindre Birch Hill, M. Kunica a travaillé dans les groupes de services bancaires d'investissement chez Credit Suisse First Boston et de BMO Nesbitt Burns à Toronto. M. Kunica siège aux conseils d'administration de CCM Hockey, de HomeEquity Bank et de Bio Agri Mix. Il a joué un rôle clé dans les investissements de Birch Hill dans un éventail diversifié d'entreprises, dont Aquaterra Corporation, Creation Technologies, Hi-Pro Feeds, Holiday Canada Retirement Group II, Lift Technologies et Persona Communications. M. Kunica a obtenu son baccalauréat en sciences appliquées (avec distinction) spécialisé en génie minier de l'Université de Toronto.
Frederick J. Mifflin	M. Mifflin est un administrateur expérimenté de sociétés publiques. Il est vice-président du conseil de Blair Franklin Capital Partners Inc., une firme de services bancaires d'investissement indépendante au Canada, depuis 2007. Auparavant, il a occupé des postes de plus en plus importants dans les services bancaires internationaux, plus récemment en tant que vice-président du conseil et chef mondial des investissements et des services bancaires aux entreprises pour l'une des principales banques canadiennes, et responsable des activités de cette entreprise au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. M. Mifflin est administrateur principal, président du comité d'audit et membre des comités de rémunération et de gouvernance et nomination de Altius Minerals Corporation. M. Mifflin est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université Queen's et d'un MBA de l'Université de Chicago et a suivi le programme de gestion avancée de l'Harvard Business School. Il a également été cadre en résidence à l'INSEAD en 2005.

13.3 | CONSULTANTS ET CONSEILLERS EXTERNES

Le Comité d'audit peut, aux frais de la Société, retenir les services de consultants ou de conseillers externes afin d'assister ou de conseiller celui-ci, de manière indépendante à l'égard de toute question relevant de son mandat.

13.4 | HONORAIRES POUR LES SERVICES D'AUDIT EXTERNE

Le tableau suivant fait état des honoraires facturés, par catégorie, par l'auditeur Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., au cours des exercices financiers 2019 et 2018 :

HONORAIRES PAYÉS À ERNST & YOUNG s.r.l./S.E.N.C.R.L.		
CATÉGORIE	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019 (\$ CA)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018 (\$ CA)
Honoraires d'audit	912 498	833 464
Honoraires pour services liés à l'audit	292 080	307 010
Honoraires pour services fiscaux	50 625	-
Honoraires pour tous les autres services	5 525	-
Total	1 260 728	1 140 474

« **Honoraires d'audit** » comprennent l'ensemble des services professionnels rendus pour l'audit réglementaire des états financiers consolidés annuels de la Société.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » comprennent l'ensemble des frais pour services professionnels (excluant les Honoraires d'audit et les Honoraires pour services fiscaux) facturés qui sont normalement liés à l'exécution de l'audit des états financiers consolidés de la Société. Plus spécifiquement, ces services incluent, entre autres, les audits des régimes de retraite, les services d'attestation requis par la loi ou un règlement ainsi que les consultations portant sur les rapports financiers et les normes comptables.

« **Honoraires pour services fiscaux** » comprennent l'ensemble des frais pour services professionnels facturés pour les services consultatifs relatifs à la taxe de vente aux États-Unis.

« **Honoraires pour tous les autres services** » comprennent l'ensemble des frais pour services professionnels facturés pour tous les services autres que ceux rapportés sous les rubriques identifiées ci-dessus.

14 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'information additionnelle, incluant la rémunération des administrateurs et dirigeants, l'endettement, les principaux détenteurs des titres de la Société et les actions autorisées pour émission selon les régimes de rémunération à base de titres de participation, est incluse dans la Circulaire d'information de la Direction datée du 1^{er} avril 2020 et celle-ci peut être consultée sur SEDAR à www.sedar.com. De l'information financière supplémentaire est décrite dans les États financiers consolidés de Uni-Sélect et les Notes aux états financiers et dans le Rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et ceux-ci peuvent être consultés sur SEDAR à www.sedar.com. Copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande en vous adressant au Secrétaire de la Société, à son siège social, 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec), Canada J4B 2X3, téléphone : 450-641-2440.

ANNEXE A – MARQUES DE COMMERCE DE UNI-SÉLECT

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE		
		UNI-SELECT ^{MD}
PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES PIÈCES		
		
		
		
PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES MAGASINS		
		
PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES FOURNISSEURS DE SERVICES AUTOMOBILES		
		
		
PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES SERVICES SPÉCIALISÉS		
		
PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE DE FINISHMASTER ÉTATS-UNIS*		
		
		

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE PRIVÉES UTILISÉES PAR PARTS ALLIANCE ROYAUME-UNI



PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES MAGASINS UTILISÉES PAR PARTS ALLIANCE Royaume-Uni*



MARQUES DE COMMERCE DES SYSTÈMES INFORMATIQUES EXCLUSIFS UTILISÉES PAR PARTS ALLIANCE ROYAUME-UNI



Toutes les marques de commerce reproduites ci-dessus sont la propriété de Uni-Sélect inc. sauf pour i) les marques de commerce de FinishMaster qui appartiennent à Gearhead Products, Inc., une filiale de FinishMaster, Inc. et ii) pour les marques de commerce de Parts Alliance Royaume-Uni qui appartiennent à Parts Alliance Group Limited, German, Swedish & French Car Parts Limited, Data Development Services Ltd. et The Parts Alliance Limited.

ANNEXE B – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

PARTIE I. STRUCTURE DU COMITÉ

1. OBJET DU COMITÉ

Le comité d'audit (« Comité ») est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions portant sur l'intégrité des états financiers, des rapports et du processus de communication des rapports financiers de la Société. À cette fin, le Comité doit maintenir une communication ouverte, libre de contraintes entre le Conseil, les auditeurs externes, les auditeurs internes et la direction de la Société, s'assurer de la performance des auditeurs internes et externes tout en reconnaissant que ces derniers relèvent du Comité, du Conseil et des actionnaires de la Société.

2. COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité est composé du nombre de membres que fixe le Conseil, mais dans tous les cas d'au moins trois administrateurs, à condition que tous soient indépendants. Chaque membre du Comité doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du Comité doit avoir une expérience pertinente en comptabilité ou finance.

3. NOMINATION ET DESTITUTION DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil, sur recommandation du président du Conseil. Les membres du Comité sont nommés une fois par an à la réunion des administrateurs qui suit immédiatement l'assemblée annuelle des actionnaires et ils restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés ou jusqu'à ce qu'ils cessent d'être des administrateurs de la Société. Le Conseil peut révoquer ou remplacer tout membre du Comité.

PARTIE II. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. VACANCE

En cas de vacance au sein du Comité, le poste peut être pourvu par le Conseil sur recommandation du président du Conseil et il doit être pourvu par le Conseil si l'effectif du Comité est de moins de trois administrateurs.

2. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Le Conseil nomme un président du Comité. Le président peut être destitué et remplacé par le Conseil.

3. ABSENCE DU PRÉSIDENT

Si le président n'assiste pas à une réunion du Comité, un autre membre du Comité présent à la réunion est choisi par le Comité pour présider la réunion à sa place.

4. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Les membres du Comité désignent de temps à autre une personne qui peut être ou non un membre du Comité ou un administrateur pour être secrétaire du Comité. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Comité.

5. RÉUNIONS ORDINAIRES

Le président détermine, en collaboration avec les membres du Comité, la fréquence et le calendrier des réunions du Comité, à condition que le Comité tienne une réunion au moins quatre fois par an. Le Comité peut se réunir en tout temps et au cours de chaque réunion ordinaire prévue du Comité en l'absence de membres de la direction et d'administrateurs non indépendants.

6. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Après avoir discuté de l'objet de la réunion extraordinaire proposée avec le président du Conseil, une réunion extraordinaire du Comité peut être convoquée par le président ou deux membres du Comité.

7. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du Comité présents en personne ou grâce au téléphone ou à un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

8. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation à une réunion est donné par écrit, par courriel ou télécopieur, à chaque membre du Comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, étant entendu, cependant, qu'un membre peut renoncer à l'avis de convocation de quelque manière que ce soit, et que sa présence à la réunion équivaut à une telle renonciation, sauf lorsqu'il y assiste spécialement pour s'opposer aux délibérations au motif que la réunion n'est pas régulièrement convoquée.

9. ORDRE DU JOUR

Le président élabore et fixe l'ordre du jour du Comité en collaboration avec les autres membres du Comité, du Conseil et la direction. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener à chaque réunion du Comité sont, autant que possible, communiqués aux membres du Comité suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen utile.

10. DÉLÉGATION

Le Comité a le pouvoir de déléguer ses pouvoirs et fonctions à des sous-comités ou à des membres individuels du Comité, s'il l'estime approprié.

11. ACCÈS

Quand il s'acquitte de ses responsabilités, le Comité a plein accès aux livres, registres, installations et employés de la Société.

12. PRÉSENCE DE DIRIGEANTS OU D'EMPLOYÉS À UNE RÉUNION

Le président et chef de la direction de la Société et, à l'invitation du président, un ou plusieurs dirigeants ou employés de la Société, peuvent assister à une réunion du Comité et, si le Comité l'exige, ils doivent y assister.

13. PROCÉDURE, REGISTRES ET RAPPORTS

Le Comité établit sa propre procédure aux fins de la tenue des réunions, tient un procès-verbal de ses délibérations et fait rapport au Conseil de ses activités lorsqu'il le juge approprié, mais au plus tard à la prochaine réunion du Conseil.

14. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le Comité, lorsqu'il le considère nécessaire ou souhaitable, peut engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la Société, pour l'aider ou le conseiller de manière indépendante sur toute question liée à son mandat. Le Comité a le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers ou de mettre fin à leur engagement, y compris le pouvoir exclusif d'approuver les honoraires et les autres conditions du maintien en poste de ces personnes.

PARTIE III.

MANDAT DU COMITÉ

1. SURVEILLER LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Comité doit :

- a) vérifier la qualité et l'intégrité du processus comptable et du processus de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société au moyen de discussions avec la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes;
- b) passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les états financiers consolidés annuels audités à intégrer dans le rapport annuel de la Société, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société et les communiqués de presse sur les résultats annuels et la notice annuelle, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et recommander leur approbation au Conseil;
- c) passer en revue avec la direction les états financiers consolidés trimestriels de la Société et l'information y afférente, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société et les communiqués de presse sur les résultats intérimaires, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et passer en revue le niveau et le type d'information financière communiquée, à l'occasion, aux marchés financiers et recommander leur approbation au Conseil;
- d) passer en revue l'information financière contenue dans les documents d'information au public importants tels que dans les prospectus, les notices d'offre, les communiqués de presse et autres rapports, financiers ou autres, soumis à l'approbation du Conseil avant leur diffusion;
- e) passer en revue avec les auditeurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et méthodes comptables de la Société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que des propositions de modification à ceux-ci;
- f) s'assurer que des procédures adéquates soient en place pour réviser la divulgation publique de l'information financière de la Société tirées ou extraites de ses états financiers consolidés et évaluer périodiquement l'efficacité de ces procédures;
- g) passer en revue les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction ou les auditeurs externes indiquant les questions importantes concernant la présentation de l'information financière et les décisions prises dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes conformes aux Normes internationales d'information financière sur les états financiers consolidés;
- h) vérifier que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la législation applicable;
- i) passer en revue les résultats de l'audit externe, les problèmes importants qui ont retenu l'attention des auditeurs lors de l'audit ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandations des auditeurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.

2. SURVEILLER LES CONTRÔLES INTERNES ET LA GESTION DES RISQUES

Le Comité doit :

- a) recevoir et passer en revue périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles financiers et comptables, des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société et s'assurer que la réponse de la direction sur toute faiblesse significative identifiée soit livrée dans un délai requis;
- b) en collaboration avec le chef de la direction, une fois l'an, passer en revue et approuver le mandat, les objectifs, l'indépendance des auditeurs internes, l'augmentation au mérite et évaluer l'adéquation de leurs ressources;
- c) s'assurer que les auditeurs internes disposent d'un accès continu avec le président du comité ainsi que les dirigeants de la Société, en particulier avec le président et chef de la direction;
- d) passer en revue les plans d'audit, la performance et les résumés des rapports de la fonction de l'audit interne ainsi que les réponses de la direction aux conclusions et recommandations d'importance;
- e) une fois l'an, évaluer la performance du Directeur, audit interne et, si les circonstances le justifient, examiner et recommander la destitution du titulaire de ce poste alors en fonction et la nomination de son remplaçant et présenter les résultats et conclusions du comité d'audit au comité des ressources humaines et de la rémunération et au président et chef de la direction de la Société;
- f) demander qu'un audit spécial soit exécuté, au besoin;
- g) passer en revue les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la Société, y compris les politiques de la Société à l'égard du crédit, l'utilisation de produits dérivés et la surveillance des risques;
- h) passer en revue les risques en termes d'activité qui pourraient affecter la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires;
- i) examiner la suffisance des protections d'assurances chaque année et ponctuellement si nécessaire;
- j) passer en revue les dépenses en immobilisations et autres dépenses importantes, les ventes et locations d'actifs et les opérations entre la Société et les administrateurs (avec le comité de régie d'entreprise et de nomination, au besoin), et toute autre opération, y compris les opérations hors bilan, qui pourrait modifier la structure financière ou organisationnelle de la Société, ou influencer d'une manière importante sur celles-ci;
- k) superviser et passer en revue les Procédures de dénonciation au comité d'audit et au besoin recommander des modifications à cette politique;
- l) passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient avoir un impact matériel sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le Comité.

3. SURVEILLER LES AUDITEURS EXTERNES

Le Comité doit :

- a) recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires), les évaluer, recommander l'approbation de leur rémunération et contrôler leurs qualifications et indépendance;
- b) examiner les plans d'audit des auditeurs internes et externes, y compris le degré de coordination entre les plans et vérifier si la portée de l'audit proposé est susceptible de permettre que soient détectées les faiblesses des contrôles internes de la Société ou encore la fraude ou d'autres actes illégaux. Les plans d'audit devront être examinés avec les auditeurs externes et la direction et le Comité devra recommander au Conseil la portée de l'audit externe tel que décrit dans le plan d'audit;
- c) approuver tous les services d'audit fournis par les auditeurs externes de la Société, déterminer les services autres que l'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir et préapprouver les services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à fournir ainsi que les honoraires chargés pour ces services;
- d) passer en revue les recommandations faites aux actionnaires ou au Conseil concernant le maintien en fonction des auditeurs externes ou leur remplacement, pour la Société et les Caisses fiduciaires de retraite de la Société;
- e) s'assurer que les auditeurs externes rendent compte en toute liberté au comité d'audit et au Conseil;
- f) discuter avec les auditeurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables de la Société, incluant i) toutes les méthodes et pratiques comptables essentielles utilisées, ii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les auditeurs externes ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Société et les auditeurs externes (y compris tout désaccord avec la direction) et informer le Conseil du contenu de ces rencontres;
- g) passer en revue au moins une fois par année le rapport des auditeurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité, toute question importante soulevée à la dernière revue interne du contrôle de la qualité de leur cabinet ou à l'occasion d'un contrôle par leurs pairs ou d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, survenues dans les cinq dernières années, portant sur une ou plusieurs missions d'audit, dans la mesure où les documents sont disponibles, et les correctifs mis en place;
- h) passer en revue, au moins une fois par année, la déclaration officielle écrite des auditeurs externes décrivant toutes leurs relations avec la Société et confirmant leur indépendance, et avoir des discussions avec les auditeurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance;
- i) passer en revue les pratiques de la Société en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de ses auditeurs externes;

- j) superviser le travail des auditeurs externes et revoir les solutions apportées aux divergences d'opinions entre la direction et les auditeurs externes sur la communication de l'information financière;
- k) s'assurer que le Comité a, en tout temps, un lien direct avec les auditeurs externes et qu'il rencontre les auditeurs en l'absence des membres de la direction, au moins une fois l'an et aussi souvent qu'il le juge approprié;
- l) dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'auditeur externe, effectuer une évaluation annuelle de l'auditeur externe afin d'examiner et d'évaluer i) l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique, ii) la qualité de l'équipe chargée du mandat et les services à être rendus, et iii) la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur externe et, au moins tous les cinq ans, effectuer une évaluation complète de l'auditeur externe.

4. AUDIT DES FINANCEMENTS

Passer en revue le caractère opportun et les paramètres de tout financement par emprunt ou par actions.

5. SURVEILLANCE DU RÉGIME DE RETRAITE

Le Comité doit :

- a) analyser et, en conformité avec les exigences réglementaires, recommander pour approbation tout changement au niveau des régimes de retraite de la Société, après consultation avec le comité des ressources humaines et rémunération lorsque ces changements peuvent affecter la situation financière de la Société;
- b) recommander la cessation des fonctions des gestionnaires des fonds de retraite en fonction de la performance des régimes de retraite de la Société;
- c) réviser l'évaluation actuarielle et les besoins de financement des régimes de retraite de la Société et faire les recommandations qui s'imposent au Conseil.

6. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

Bien que le Comité ait les responsabilités et les pouvoirs établis dans la présente charte, il n'a pas l'obligation de planifier ou d'exécuter des audits ou de déterminer si les états financiers consolidés de la Société sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière. Cette responsabilité incombe à la direction et aux auditeurs externes.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à céder au Comité la responsabilité qu'a le Conseil de s'assurer que la Société respecte les lois ou les règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du Comité. Même si le Comité a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers consolidés de la Société sont complets et exacts. Les membres du Comité sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services autres que d'audit que les auditeurs externes fournissent à la Société. Les responsabilités de surveillance du Comité n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante si i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou ii) les états financiers consolidés de la Société ont été dressés et, le cas échéant, audités conformément aux Normes internationales d'information financière.

7. AUTO-ÉVALUATION

Le Comité mène une auto-évaluation annuelle de son rendement, y compris un examen de son observation de la présente charte, conformément au processus élaboré par le comité de régie d'entreprise et de nomination et approuvé par le Conseil et il fait rapport au Conseil des résultats de l'auto-évaluation.

8. EXAMEN DE LA DIVULGATION

Le Comité examine les portions des documents d'information annuels de la Société qui contiennent des renseignements qui relèvent du mandat du Comité avant que la Société ne divulgue publiquement ces renseignements.

9. EXAMEN DE LA CHARTE DU COMITÉ

Le Comité évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et recommande toute modification au Conseil.

10. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive, et le Comité peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités.